



Recours promoteur suite achat appartement VEFA

Par **Chris_01**, le **08/04/2019** à **15:29**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en VEFA qui a été livré en retard (6 mois) fin mars 2019.

J'ai bien entendu émis des réserves sur le PV de livraison.

J'ai également envoyé une LRAR qui reste sans réponse à ce jour.

Les désordres sont les suivants :

- Appartement livré sale (tâches sur les murs, au plafond, toilettes utilisés...)
- L'électricité dans une chambre ne fonctionne pas (prise et point lumineux)
- Placard de chaudière sale et non peint.
- Joint de faïence et baignoire mal fait voir manquant.

J'ai déjà payé les 5% de la livraison.

Pourriez-vous s'il vous plaît me dire s'il existe un recours envers le promoteur ?

Cordialement